

Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1944

commission principale : développement économique

objet : **Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien au Centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles (CIF) et à Action'elles pour leur programme d'actions 2004 - Avenant**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise (7 200 créations et 1500 reprises en 2002), mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise (ex schéma de développement économique) développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté urbaine soutient Action'elles et le Centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles (CIF) pour leur action en matière de sensibilisation, d'accueil et d'accompagnement des femmes porteuses de projets de création d'entreprises.

Rappel : les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont, l'idée d'entreprendre, jusqu'à l'aval, le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

Les axes développés par la Communauté urbaine afin de satisfaire à ces objectifs sont les suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre afin d'augmenter le nombre de porteurs de projets d'une manière générale,
- une réflexion sur la territorialisation et la qualité de l'accompagnement délivré aux porteurs de projets, à travers le projet Pacerel,
- une politique de soutien à la création d'entreprises innovantes, par le soutien aux structures intervenant aux différents stades de l'accompagnement, par le développement d'une offre immobilière dédiée et par l'accès aux financements des projets.

L'entrepreneuriat au féminin reste une problématique à part entière, notamment pour ce qui concerne la sensibilisation et l'accompagnement des femmes. Les statistiques font apparaître des marges de progression importantes en matière de création par les femmes :

- à population égale, les femmes ne représentent que 30 % des créations d'entreprises françaises,
- les projets portés par des femmes sont généralement de taille inférieure à ceux portés par des hommes et connaissent une croissance moins importante,
- les projets sont généralement moins matures à leur lancement du fait d'une réponse inadaptée aux besoins spécifiques en matière d'accompagnement.

Sur la base de ces constats, la Communauté urbaine a délibéré en juillet 2003 pour acter le soutien aux associations Centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles (CIF) et Action'elles.

Cette nouvelle délibération concerne l'avenant 2004 aux conventions triennales passées en 2003 avec les deux associations.

L'action du CIF et d'Action'elles au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprises

Le CIF et Action'elles délivrent un service complémentaire à celui mis en œuvre par les chambres consulaires, les plates-formes de financement et les autres acteurs de la création d'entreprises. Ce service est spécifiquement adressé au public féminin.

Le CIF et Action'elles sont des centres de ressources et de formation pour le public féminin. Leur action va de la sensibilisation jusqu'à l'accueil et l'accompagnement des porteuses de projets dans leur démarche.

Leur action est complémentaire en terme de public. Le CIF reçoit essentiellement un public dans une logique d'insertion par le domaine économique ou de création d'activité. Action'elles a une action plus orientée vers des cadres et des personnes ayant une formation supérieure.

L'organisation territoriale de l'accompagnement et du financement est mise en œuvre dans le cadre du projet Pacerel. Le CIF et Action'elles participent à ce projet. Leur implication doit permettre d'améliorer encore la proximité de leurs services avec leurs publics cibles. Cela permet également à ces deux structures d'être clairement identifiées pour permettre une meilleure orientation des porteuses de projets.

Le rappel des objectifs et les résultats obtenus en 2003 par le CIF et Action'elles, plan d'action 2004.

En 2003, les objectifs du CIF ont été dépassés :

- la sensibilisation :

. plusieurs interventions auprès de structures ou lors d'événements - Créons, Commission du centre national d'information des femmes et des familles (CNIDFF), stage d'insertion de formation à l'emploi (SIFE), du Forum des initiatives économiques - ont été réalisées afin de présenter à la fois l'opportunité d'entreprendre mais également les services délivrés par le CIF et plus largement le dispositif d'accompagnement ;

- l'accueil et l'accompagnement : 183 personnes ont été accompagnées sur un total de 704 personnes accueillies et informées ;

- les lieux-ressources :

. Le CIF a assuré des permanences à Bron, Rillieux la Pape et Vénissieux qui ont permis de recevoir 56 femmes,

. les partenariats ont été développés pour assurer un service de qualité accrue aux porteuses de projets. Dans le cadre de Pacerel, le CIF a contribué au diagnostic territorial. Ce diagnostic facilite la mise en œuvre pérenne d'autres partenariats, notamment avec les plates-formes de financement (Adie, RDI) et les structures locales d'accompagnement des porteurs de projet.

Action'elles a également atteint ses objectifs 2003 en matière :

- de sensibilisation :

. participation à différents événements (colloque création d'entreprise, semer les bonnes pratiques, et si les femmes donnaient l'exemple, salon des entrepreneurs de Paris, salon de la micro-entreprise),

. participation à l'axe 3 du projet Pacerel, portant sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat et réalisation d'une étude sur les caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin ;

- d'accueil et d'accompagnement :

. 147 consultations individuelles ont débouché sur 23 créations d'entreprises,
 . habilitation à délivrer les prêts à la création d'entreprises (PCE),
 . développement des consultations individuelles *post* création,
 . dîners-conférences les mardis d'Action'elles permettent de rassembler les créatrices et favorisent le partage d'expériences.

Afin de poursuivre et de renforcer l'action du CIF et d'Action'elles en 2004 suivant les mêmes axes, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine. Les objectifs pour 2004 restent de même niveau :

- participer à la sensibilisation du public féminin à l'entrepreneuriat,
 - développer un accueil et un accompagnement de proximité,
 - s'intégrer au dispositif local d'accompagnement et de financement des porteurs de projets pour permettre une meilleure orientation des créatrices et offrir une réponse complète à leurs besoins.

Les plans de financement prévisionnels :

. Action'elles

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement général	16 562	Communauté urbaine	7 622
charges de personnel	41 933	région Rhône Alpes	9 808
prestations (suivi <i>ante</i> et <i>post</i> création)	17 475	adhésions	15 930
communication	10 300	fonds social européen	30 000
		Decas (Etat)	11 500
		autres	11 410
total	86 270	total	86 270

. Centre d'information féminin (CIF)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement général	24 701	Communauté urbaine	22 867
charges de personnel	83 494	région Rhône Alpes	17 545
charges administratives	18 927	politique de la ville FIV	22 867
		direction du travail du Rhône	22 867
		ANPE (EPCE)	13 000
		FSE Equal	13 058
		autres	14 918
total	127 122	total	127 122

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer l'avenant 2004 à la convention de partenariat avec le Centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles,

b) - signer l'avenant 2004 à la convention de partenariat avec l'association Action'elles.

2° - Approuve le versement :

a) - d'une subvention d'un montant de 22 867 € pour l'exercice 2004 au Centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles,

b) - d'une subvention d'un montant de 7 622 € pour l'exercice 2004 à l'association Action'elles.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,